

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 118/6c L De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 118/6c L De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 septembre 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

rendu exécutoire par arrêté n° 1299 du 7 septembre 1964, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Ahmed Dini, ministre de la Production, de l'Agriculture, de l'Élevage et des Affaires économiques de la C.F.S., la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de dix-sept mille cinq cents mètres carrés environ, sis à Arta, au prix de un franc le mètre carré.